

Projet pédagogique Accueil extrascolaire

Introduction

Un service d'accueil extra-scolaire est organisé par l'Administration communale, en période scolaire (accueils avant et après l'école ainsi que les mercredis après-midi) pour les enfants fréquentant les établissements scolaires de l'entité, et ce, sans aucune discrimination.

Dans chaque établissement scolaire, un accueil extrascolaire est organisé.

La prise en charge des enfants en dehors des heures scolaires ne peut en effet se résumer à une simple garderie. Ce projet pédagogique permet de prendre connaissance des références et objectifs que les accueillants cherchent à mettre en pratique au quotidien, sur base des différents objectifs du code de qualité de l'O.N.E.

Responsabilité

L'accueil se fait sous la responsabilité de l'Administration communale de Fosses-la-Ville

Rue Donat Masson 22 5070 Fosses-la-Ville – 071/12.12.40

Responsable de projet : Maïté DUCHENE

maite.duchene@fosses-la-ville.be – 0493/25.79.82

Les valeurs et les objectifs développés dans nos accueils extrascolaires :

- Veiller aux conditions de bien-être et de vie saine des enfants
 - o En engageant du personnel qualifié et/ou prêt à suivre des formations de base et continuées ;
 - o En aménageant le local et/ou les espaces extérieurs en coins à thèmes ;
 - o En laissant la possibilité à l'enfant de s'exprimer librement ;
 - o En posant un cadre structurant, en mettant en place une charte de vie avec les enfants, en posant des limites claires à ne pas dépasser, en imposant politesse et respect ;
 - o En veillant à la bonne tenue des locaux.

- Contribuer au développement de l'autonomie et de l'estime de soi des enfants :
 - o En mettant à leur disposition des espaces aménagés et sécurisés et du matériel adéquat ;
 - o En laissant l'enfant libre de choisir son activité ;
 - o En utilisant du mobilier adéquat en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant ;
 - o En valorisant les initiatives des enfants ;
 - o En favorisant le volontariat ;
 - o En adoptant un regard positif ;
 - o En veillant à ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe ;
 - o En respectant le rythme de l'enfant, lui permettant des temps de repos ;
 - o En laissant place à l'imagination et à la créativité, mettant à disposition du matériel, (livres, malle à déguisement, feuilles blanches, jeux de construction...)

- Contribuer à la socialisation des enfants :

- En permettant à l'enfant de s'exprimer librement et d'exprimer ses émotions par le biais de différentes techniques (boîtes à idées, tour de table, dessins, coin refuge, ...);
 - En favorisant l'inclusion de tous dans le groupe par la mise en place de jeux de coopérations, de jeux de sociétés, ...;
 - En favorisant l'entraide.
- Offrir un accueil sécurisé et rassurant pour les parents :
- En ayant du personnel qualifié et/ ou prêt à suivre des formations de bases ou continuées ;
 - En impulsant un dialogue permanent avec toutes les personnes gravitant autour de l'enfant par la mise en place de structures ou de systèmes méthodologiques porteurs de sens (réunions d'équipe, carnet de communication, rencontres accueillantes/enseignants...);
 - ⊖ En assurant une équipe d'accueillantes la plus stable possible.
- Proposer un accueil accessible financièrement pour les familles :
- En proposant la gratuité ou un tarif minimal ;
 - Les accueils du matin et du soir sont gratuits au sein des écoles ;
 - Le mercredi après-midi au tarif de 2€/deux heures ;
 - En proposant des réductions pour les familles nombreuses. À partir de la présence de trois enfants à l'accueil extrascolaire en même temps, les présences du troisième enfant sont gratuites.

Personnel d'encadrement -Taux d'encadrement

L'accueil est assuré par des accueillants sous la responsabilité de la responsable de projet du service extrascolaire de l'Administration communale.

Tous les accueillants doivent suivre des formations tout au long de leur carrière.

Si l'accueillant ne possède pas de diplôme lié à l'enfance à son engagement, celui-ci devra suivre une formation de base de 100 heures afin d'acquérir les compétences et les savoirs nécessaires à l'accueil de l'enfant.

Un accompagnement est également prévu par les accueillants référents (engagés par l'Administration sous contrat et possédant leur formation en tant qu'accueillant extrascolaire) ainsi que la responsable de projet afin de guider et superviser les nouveaux accueillants.

Ils reçoivent les moyens nécessaires pour réaliser leurs tâches. L'Administration communale, alloue un budget annuel afin de permettre l'achat de matériel, l'organisation d'activités spécifiques.

Les accueillants sont régulièrement invités à participer à des formations continues, agréées et reconnues par l'O.N.E. Elles sont basées essentiellement sur le développement de l'enfant, la gestion de conflits, la sécurité, les notions de secourisme, les activités à développer et la relation avec les personnes qui confient les enfants. C'est la responsable de projet qui assure le suivi de ces formations.

Une réunion d'équipe tous les deux mois est organisé par la responsable de projet, Maité DUCHENE, réunissant les accueillants afin de partager leurs expériences, de mettre en pratique les acquis des formations le cas échéant et de développer une réflexion commune en rapport à l'organisation de l'accueil.

Les accueillants veillent également à établir une relation de confiance avec les parents, en les informant du déroulement de la journée de leur enfant, en étant à l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes.

Les parents peuvent à tout moment émettre des avis et faire des remarques soit directement à la responsable du projet, soit aux accueillants. Le personnel du service extrascolaire est tenu au devoir de discrétion. Ces derniers restent à l'écoute en cas de problème ou de questions. Ils peuvent s'entretenir avec les parents concernant le comportement de l'enfant, son évolution, sa santé, ...

Le matin, l'accueillant est seul car le taux de fréquentation est moins élevé. Cependant, d'autres adultes sont présents : les directions scolaires, les techniciennes de surface ; donc il n'est pas seul au sein de l'établissement. En cas d'incident, l'accueillant peut contacter le responsable de projet qui assure la présence d'une personne dans les 5 minutes.

Le soir, il y a deux accueillants pour encadrer et animer les enfants, voire trois selon le taux de fréquentation de l'accueil.

Les enfants peuvent faire des activités en grand groupe, mais également en deux groupes selon le type d'animations proposées et l'envie des enfants.

Le personnel est en nombre suffisant, afin de respecter le taux d'encadrement fixé par l'O.N.E.

Pour info, taux d'encadrement préconisé par l'ONE

	Moins de 3h consécutives	Plus de 3H consécutives	
		Enfant moins de 6 ans	Enfant plus de 6 ans
Taux d'encadrement recommandé	1 pers. / 18 enfants	1 pers. / 8 enfants	1 pers. / 12 enfants

Types d'accueil organisé

Accueil extrascolaire au sein des établissements scolaires :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : il s'agit d'un accueil extrascolaire.

Les animations et activités proposées varient selon les accueils : d'une part, il faut tenir compte des locaux et de l'espace extérieur de chacun et d'autre part, les envies et les attentes des enfants sont également différentes.

Les locaux des accueils extrascolaires au sein des écoles :

Les enfants sont accueillis dans les locaux de leur école dès la fin des cours, ce qui permet d'éviter des interruptions dans la prise en charge. L'enfant est dans un environnement connu et adapté à ses besoins. Cela favorise son autonomie, il se sent en sécurité dans un milieu qu'il côtoie quotidiennement. Le matériel mis à disposition est également adapté :

- Petites tables et chaises pour les enfants de maternelles
- Petits lits

Accueil centralisé

Les enfants sont accueillis le mercredi dès la fin de l'école.

Les parents reprennent leurs enfants dès qu'ils le désirent, cependant pour la meilleure organisation de l'après-midi et des animations proposées, nous suggérons aux parents de reprendre leur enfant soit avant 14h00 soit après 16h30.

Les enfants dinent ensemble en arrivant à l'accueil. Il n'y a pas de repas le mercredi, les enfants mangent donc les tartines ou autres plats préparés par les parents. Les accueillants aident les plus jeunes à prendre leur repas.

Ensuite, un moment de temps libre est proposé, généralement en extérieur quelle que soit la météo, avant d'entamer des activités éducatives et ludiques. Les jeux extérieurs sont toujours privilégiés. Des sorties peuvent être organisées à proximité de l'école, à la plaine de jeux ou au bois. Les parents seront alors prévenus.

Que ce soit à l'accueil extrascolaire ou à l'accueil centralisé, les accueillants veilleront à travers les activités proposées à :

- favoriser l'autonomie de l'enfant ;
- le laisser s'exprimer spontanément ;
- gérer le groupe sereinement pour éviter les tensions entre enfants ;
- respecter le rythme propre à chaque enfant

Certaines activités ne peuvent être réalisées que le mercredi après-midi. En effet, comme le temps d'accueil est plus long, et que le groupe est plus réduit, cela permet aux accueillants de prévoir des activités nécessitant plus de temps pour la réalisation et permet aussi de prévoir des activités plus adaptées à chacun.

Des sorties, des jeux d'eau, des jeux sportifs, des jeux d'équipe sont également proposés par bon temps.

Les locaux de l'accueil du mercredi après-midi.

L'accueil a lieu dans un grand local au sein de l'Athénée Baudouin 1^{er}, celui dispose d'un vestiaire, et d'une cuisine ainsi que les sanitaires à proximité. Les enfants bénéficient également de l'accès à la grande cour et à la plaine de jeux.

Matériel

Que ce soit aux seins des accueils extrascolaire ou à l'accueil centralisé, du matériel ludique est mis à leur disposition :

- Jeux de sociétés
- Matériels de récupération pour créer des bricolages
- Jeux divers (petits voitures, poupées, dinettes, garages...)
- Jeux de constructions
- Jeux d'extérieurs (cordes à sauter, élastique, ballon, échasse, petit vélo,..)

Ce matériel est renouvelé et étoffé chaque année.

Des malles à thème sont également mis à la disposition des accueils afin de proposer des activités diversifiées.

- Une malle musicale

- Une malle cuisine
- Des jeux en bois
- Deux malles cirque
- Des toupies
- Une malle grimage

Les accueillants prévoient un projet d'animation/action sur l'année scolaire, celui-ci est thématique et détaillé de manière différentes selon les équipes.

Les accueillants prévoient des activités en fonction des grands événements de l'année comme carnaval, Pâques, Halloween... Les activités quotidiennes sont organisées en fonction des objectifs qu'ils souhaitent développer dans leur accueil, cela dépend donc de chaque équipe.

Ce projet d'action est élaboré en début d'année scolaire et disponible auprès des accueillants sur simple demande des parents à partir d'octobre de chaque année.